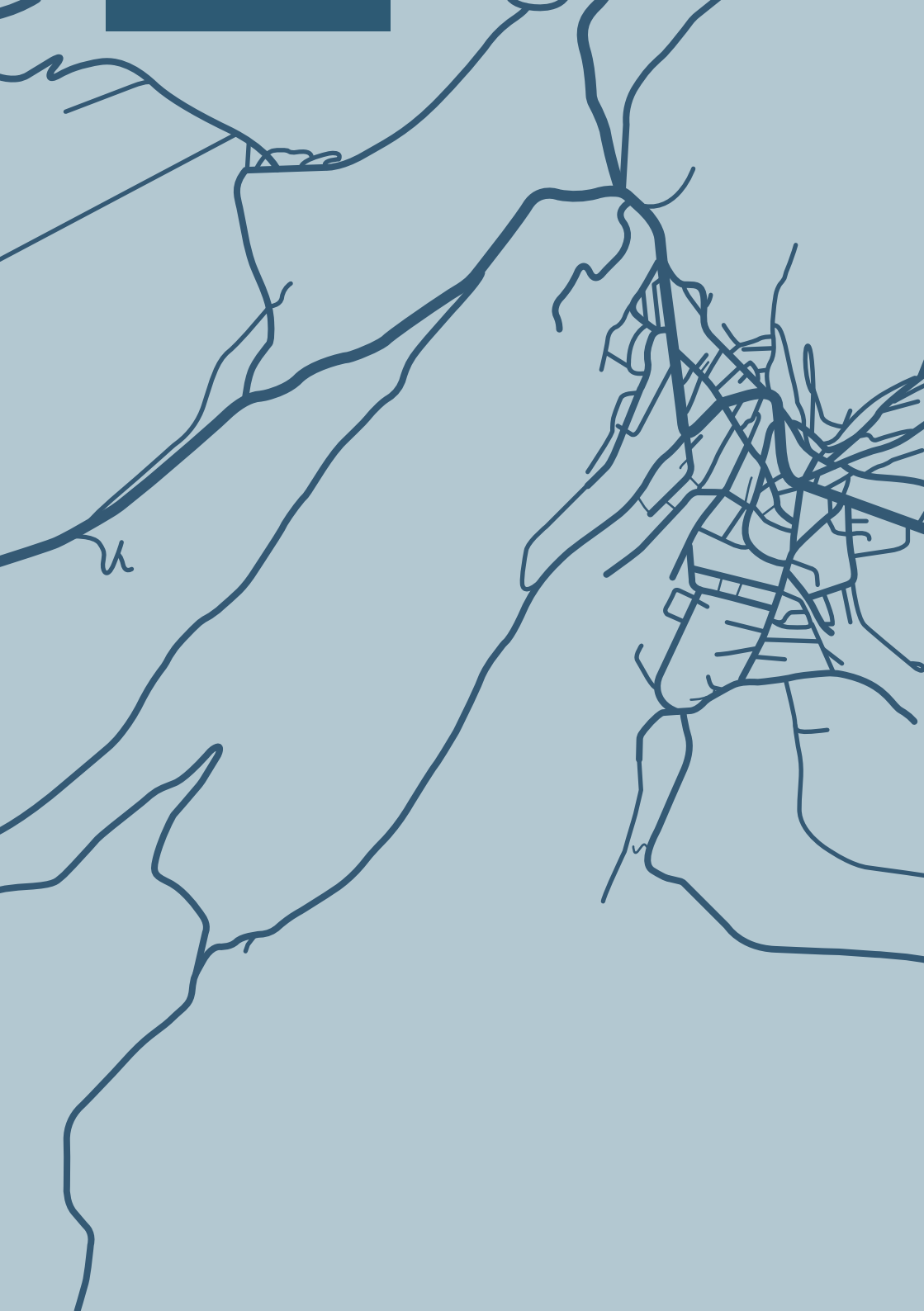

PROGRAMME DE LÉGISLATURE

de la Municipalité
2021-2026





LE MOT DE LA MUNICIPALITÉ

INTRODUCTION

Entrée en fonction le 1er juillet 2021 pour exercer son mandat jusqu'au 30 juin 2026, la Municipalité de Sainte-Croix présente son quatrième programme de législature.

Même s'il ne découle d'aucune base légale, ce programme de législature représente un engagement formel et public poursuivant deux objectifs. Le premier s'inscrit dans une gestion politique responsable. Il permet aux habitants d'identifier en toute transparence les orientations et les projets poursuivis par ses autorités politiques. Le deuxième, à usage interne, consiste à se doter d'un tableau de marche qui permettra le pilotage de l'action publique.

Ce programme de législature reflète la vision de la Municipalité sur l'avenir de Sainte-Croix. Il ne préjuge pas de la totalité des décisions à venir. La Municipalité se réserve le droit de s'écarter de sa planification si des événements imprévisibles ou une modification des conditions dans lesquelles elle s'inscrit l'exigent.

MISSIONS

L'objectif de la Municipalité est de faire de Sainte-Croix une commune qui maîtrise son développement, qui assume son rôle sur le Balcon du Jura, tout en offrant un cadre de vie de qualité et des infrastructures de premier ordre.

La Municipalité a décidé d'axer ses efforts sur les cinq missions suivantes :

- 1** Adapter les prestations à l'effectif de la population et aux normes légales
- 2** Renforcer l'économie locale
- 3** Veiller à la qualité de vie des citoyens
- 4** Promouvoir le rayonnement de la Commune
- 5** Assurer l'avenir

Ces cinq missions sont certes ambitieuses, mais correspondent aux attentes d'une population soucieuse de voir ses deniers publics utilisés à bon escient et où l'adage gouverner, c'est prévoir prend tout son sens pour ses élu(e)s.

OBJECTIFS

Face aux défis qui l'attendent, la Commune de Sainte-Croix doit renforcer son efficacité et son efficience. Le citoyen et ses besoins doivent être au centre des préoccupations. La modernisation de l'autorité politique tout comme la réorganisation de l'administration communale engagée au cours de la précédente législature doivent être finalisées afin de se montrer plus moderne et professionnelle. C'est dans cet esprit que la Municipalité entend développer des moyens afin d'être proche de son administration d'une part et du citoyen d'autre part. **Renforcer les collaborations internes et externes, adapter les ressources humaines aux besoins actuels sont des objectifs importants pour ces prochaines années.** Outre les moyens de communication, la notion de dialogue reste la priorité.

Dans une optique d'amélioration de la qualité de vie, la Municipalité souhaite offrir à la population des infrastructures de qualité. Sainte-Croix, détentrice du label Cité de l'énergie, poursuivra ses efforts dans ce domaine, en améliorant la mobilité et l'efficience énergétique de ses bâtiments. Le Plan d'affectation communal, qui a déjà occupé une partie des précédentes législatures, devra, pour sa part, être finalisé. La problématique du transit, des passages piétons, un plan de stationnement ainsi que le développement des transports publics sont au centre des préoccupations de la Municipalité. La gestion des circulations devra être pensée d'une part en maintenant l'accès au centre des villages et hameaux et d'autre part, en limitant les nuisances.

Pour que Sainte-Croix reste une commune vivante et solidaire, de nombreux projets dédiés à la cohésion sociale et à l'entraide sont au menu de cette législature. Les familles et la jeunesse font l'objet d'une attention particulière. La Municipalité entend améliorer et renforcer l'accueil de la petite enfance et des écoliers, ainsi que les activités dédiées à la jeunesse. Sans oublier le sport et la culture, toujours soutenus activement par la Municipalité.

Bon nombre de prestations à la population passe par la **recherche de partenariats** extra communaux (santé, transports publics, développement économique, aménagement du territoire...). La plupart de ces tâches font l'objet de coordinations régionales ou cantonales.

La Municipalité veillera à son engagement actif au sein de ces institutions afin de développer, avec ses partenaires, les synergies nécessaires et utiles, seules garantes d'une bonne utilisation des deniers publics et d'un développement harmonieux et durable.

Pour cette législature, la Municipalité s'engage sur la voie de la concrétisation, avec l'aboutissement de nombreux projets mûris tout au long de ces dernières années. Elle doit maintenant se donner les moyens organisationnels et humains de mettre en œuvre de manière efficace les projets qu'elle conduit ou appuie.

LIMITES DU PROGRAMME

Au cours de ces dernières années, la Commune de Sainte-Croix a amélioré sa situation financière en misant sur la stabilité de certains indicateurs financiers comme le coefficient d'imposition et le maintien d'une marge d'autofinancement moyenne. De plus, les bons résultats du compte de fonctionnement de ces 10 dernières années ont diminué l'endettement de la Commune.

Les limites du programme de législature 2021-2026 sont fixées par le plafond d'endettement (art. 143 Loi sur les Communes) et le plan d'investissements qui en découle. Les tâches de gestion quotidiennes d'une commune ne sont pas inscrites dans le cadre de ce programme de législature. Toutefois, elles restent d'une importance stratégique dans le travail quotidien de la Municipalité.

Ce programme de législature a été conçu parallèlement à la réalisation du planning des investissements pour les 5 ans à venir. Celui-ci présente, outre les dépenses par préavis, une estimation financière des dépenses et recettes des budgets d'exploitation. La Municipalité aura toujours à l'esprit de lier très étroitement les projets proposés aux ressources financières disponibles.

VISIONS

1 MAINTENIR NOS COMPÉTENCES ET NOTRE AUTONOMIE 8-9

2 VALORISER LES RESSOURCES LOCALES 11

3 MAINTENIR ET DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES
ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA
POPULATION 12-13

4 SAINTE-CROIX, UNE COMMUNE ATTRACTIVE ET
ACCUEILLANTE 14

5 DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS ET SYNERGIES
INNOVANTES 16-17

1 MAINTENIR NOS COMPÉTENCES ET NOTRE AUTONOMIE

1.1 RÉVISER LES RÈGLEMENTS COMMUNAUX

La mise à jour adéquate des textes législatifs augmente la qualité de vie. La finalisation du règlement du plan d'affectation communal (PACom) en fait preuve. Ces adaptations permettent de faciliter le lancement de chantiers publics. La révision d'anciens règlements communaux (règlement de police) mais aussi l'adoption de nouveaux règlements concernant les transports scolaires créent un cadre clair et conforme aux besoins des habitants.

1.2 ADAPTER NOS INFRASTRUCTURES

La démographie et les modes de vie changent. Une valorisation ciblée du territoire de la commune permet de répondre à cette évolution. Actuellement, des besoins collectifs s'affichent déjà en matière de mobilité intermodale. A travers une collaboration avec les partenaires locaux et cantonaux, le passage d'un moyen de transport à un autre va être optimisé. De surcroît, la réhabilitation du secteur de la Gare en zone mixte intègre le développement du patrimoine immobilier public (dépôts, halle polyvalente, habitations). Les infrastructures s'adaptent aux normes et aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

1.3 ADAPTER L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LES RESSOURCES HUMAINES AUX PRESTATIONS

L'adaptation des ressources aux prestations demandées est un défi permanent. Le soutien à l'administration du SDIS est un exemple des activités qui indiquent le rôle prépondérant des prestations communales. La synergie,

la valorisation de compétences internes et externes contribuent à garantir la qualité des services fournis aux personnes physiques et morales. Accélérer le dialogue avec les corporations professionnelles et les groupements intercommunaux facilite la mise en commun de bonnes pratiques. La veille sur le bien-être du personnel communal porte une attention particulière à la formation collective et/ou individuelle des collaborateurs. Le développement de méthodes de travail et le recours aux compétences externes optimisent les ressources au bénéfice de la qualité des prestations.

1.4 ANTICIPER LES MOYENS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS

Investir dans un avenir durable de manière responsable implique une planification soignée. Pour garantir une bonne gestion des deniers publics et donc la transmission de finances saines aux générations futures, la transparence et la raison sont de mise. En plus de fixer des règles de frein à l'endettement, l'élaboration du budget à base zéro nécessite des réflexions anticipées et amène des prévisions réalistes. Cette méthode de budgétisation pousse tour à tour à une analyse des besoins et des coûts. L'économie des ressources et l'allocation optimale des fonds en résultent.

1.5 ASSUMER LES CHOIX FINANCIERS ET DE GOUVERNANCE

De multiples soutiens financiers (subventions fédérales, des aides cantonales, ou encore régionales) sont à disposition des communes afin d'aider à la concrétisation de projets. Explorer systématiquement le recours à ces fonds allège les charges des réalisations budgétisées. De plus, la définition d'une politique immobilière communale crée une clarté qui assure la planification et l'exécution de projets d'infrastructure.



2 VALORISER LES RESSOURCES ET ACTEURS LOCAUX

2.1 INTÉGRER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS NOTRE GESTION

Le développement durable est un filtre pour évaluer des solutions. Examiner les projets à travers ce prisme stimule l'économie locale. Le plan directeur "Tourisme 4 Saisons" en fait preuve. La mise en œuvre de cette offre diversifiée donne lieu à une croissance économique en harmonie avec l'environnement. Par ailleurs, en greffant des critères du développement durable sur la Loi sur les Marchés Publics (LMP), la commune privilégie à prix égaux les offres des sociétés de proximité.

2.2 FAVORISER LES RESSOURCES LOCALES

Le secteur public donne l'exemple. A tous niveaux et tout en respectant les critères d'adjudication des marchés publics, l'utilisation des ressources et services locaux est privilégiée. La commune encourage les privés à choisir local. En plus d'épauler la SIC dans ses efforts promotionnels, la visibilité des entreprises et l'accès aux produits et services de proximité sont facilités à travers plusieurs plateformes (le développement du marché hebdomadaire, les outils digitaux).

2.3 VALORISER LES ACTEURS LOCAUX

L'économie ne fonctionne pas en vase clos. Investir dans la promotion des acteurs locaux a un effet de levier. A travers la stimulation des échanges entre établissements de formation et entreprises ancrées dans la région, un réseau se crée. Les atouts et le savoir-faire de la localité transparaissent.

3

MAINTENIR ET DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA POPULATION

3.1 AMÉLIORER LA CONVIVALITÉ DES LIEUX PUBLICS

Lieu de consensus et de créativité, l'espace public est destiné à l'usage de tous. Sa conception répond à des critères économiques, sociaux et environnementaux. L'élaboration d'un inventaire des espaces à aménager et du patrimoine communal permet la mise en valeur du tissu urbain. Des zones de rencontre, des sentiers piétons au centre-ville mais aussi à l'extérieur de la localité se dessinent. Ces endroits améliorent et alimentent la vie sociale, les échanges.

3.2 SOUTENIR DES ACTIVITÉS ACCESSIBLES À TOUS

Sports collectifs. Art de la scène. Un vaste choix de loisirs existe. Pour maintenir cette diversité et assurer l'adéquation entre l'offre et la demande, des enquêtes auprès des publics-cibles et des prestataires donnent des pistes pour améliorer davantage l'offre. En sus de faire le pont entre fournisseurs et clients, un système d'aide à 360 degrés contribue au maintien de l'offre. En amont, les conditions de soutien aux sociétés locales sont définies. Ceci augmente l'efficacité des investissements. En aval, la promotion de l'offre auprès des nouveaux citoyens et touristes ainsi que l'élaboration d'un programme de subventions pour les familles défavorisées facilite l'accès aux activités.

3.3 DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE POUR LA JEUNESSE

Les compétences spécialisées du délégué cantonal de la jeunesse, d'un côté, et les connaissances du terrain de l'autre, sont les piliers de la stratégie jeunesse. En plus d'un suivi sur-mesure, la mise sur pied d'activités extrascolaires est encouragée. Ces projets, qu'ils soient de nature sportive, créative ou intergénérationnelle, permettent aux plus jeunes de devenir progressivement des citoyens engagés dans la vie communale.

3.4 ENCOURAGER UNE MOBILITÉ ADAPTÉE AUX BESOINS

Les moyens de transport et les besoins changent. La flexibilité et la diversité règnent. Adapter l'offre de mobilité augmente la qualité de vie, stimule l'économie et le tourisme. Améliorer l'accès routier, faciliter l'utilisation des transports en commun avec, entre autres, la création d'une zone P+R dans le secteur de la gare ferroviaire assurent une mobilité urbaine et trans-urbaine qui répond aux exigences d'aujourd'hui et de demain. Par ailleurs, encourager les privés à opter pour des véhicules électriques contribue à transformer le parc automobile. Quant à la mobilité douce, elle demeure promue à travers le *fonds communal pour le développement durable*.

3.5 VEILLER À LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DE LA POPULATION

Des dispositifs qui embellissent l'espace public et diminuent le risque d'accidents liés à la vitesse. Des caméras de surveillance épaulent la lutte contre les incivilités et augmentent la sûreté. Améliorer le cadre urbain et la qualité de vie vont main dans la main. Outre les mesures sécuritaires sur le terrain, l'adaptation continue de la veille technologique assure la sécurité des systèmes informatiques de la Commune et la protection des données des citoyens.

4

SAINTE-CROIX, UNE COMMUNE ATTRACTIVE ET ACCUEILLANTE

4.1

VALORISER LES RICHESSES DE LA COMMUNE

Digital. Papier. Applications mobiles. Réseaux sociaux. Les moyens de communications sont multiples. Pour saisir ce potentiel, la commune élabore une stratégie de communication qui dynamise l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, associations et citoyens). Ainsi est créé un outil de soutien à la promotion des activités économiques, éducatives (par exemple le passeport-vacances) et de divertissement (promotion de l'offre culturelle et sportive). Entre autres, la refonte du site de la Commune avec une application mobile, des capsules vidéo, ou encore des plaquettes numériques mettent la lumière sur la région.

4.2

ENCOURAGER LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI

Valoriser le patrimoine bâti est une équation entre optimisation, rénovation et conservation. L'établissement d'un inventaire des biens communaux permet de poursuivre l'assainissement énergétique de certains bâtiments, la valorisation et l'entretien d'autres. Afin d'encourager les privés de procéder eux aussi à des rénovations énergétiques, l'accès aux soutiens financiers est renforcé. D'abord, il s'agit d'informer les habitants sur les subsides fédéraux et les programmes cantonaux déjà en place. Puis, la mise en place d'une aide financière supplémentaire au niveau communal est étudiée.



5

DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS ET SYNERGIES INNOVANTES

5.1 OPTIMISER LES RESSOURCES, CRÉER DES RÉSEAUX ET DÉVELOPPER DES PARTENARIATS EXOGÈNES

Attirer de nouvelles entreprises est vital pour poursuivre la valorisation des espaces commerciaux et industriels à disposition (Platon, projet Industrie 21). A travers la création d'une coordination économique transversale, la ville répond efficacement aux demandes. Elle favorise ainsi l'exploitation des zones et locaux publics et/ou privés. La synergie et la complémentarité avec les entités déjà établies sur le territoire de la commune nourrit cette démarche. Qui plus est, une présence accrue au sein des entités régionales et cantonales renforce le développement de partenariats.

5.2 PLANIFIER L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES COMMUNAUX

Le remplacement, l'assainissement ou la valorisation d'infrastructures s'imposent. La réalisation d'une nouvelle STEP intercommunale. La modernisation des réseaux de distribution d'eau. L'optimisation des systèmes de captages d'eau. De multiples projets se profilent. Afin de rationaliser ces chantiers et établir une vision énergétique, un plan directeur des énergies est créé. Il facilite une bonne gouvernance et la coordination de l'entretien des réseaux et infrastructures.

5.3 COORDONNER L'IMPLANTATION DE NOUVELLES ENTREPRISES ET ACTIVITÉS

Centraliser les informations utiles aux entreprises assure une prise en charge efficace des demandes formulées. Grâce à l'élaboration d'une base de données qui recense les surfaces disponibles, ou encore d'un portail qui regroupe les informations et documentations nécessaires à l'établissement d'une société, la ville épaulé les entreprises dans leur démarche d'implantation. L'attractivité de la ville augmente. Le développement économique est stimulé.

5.4 ENCOURAGER DES ACTIVITÉS COMPATIBLES AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'éco-responsabilité est stimulée à travers des campagnes de sensibilisation et des soutiens financiers et/ou logistiques. *Le fonds communal pour le développement durable* est maintenu. Des associations et/ou privés qui mettent sur pied des projets ayant trait à l'économie circulaire, à la rénovation énergétique, ou encore à la mobilité douce peuvent y avoir recours.

CONCLUSION

Les thèmes stratégiques incluant les actions définies dans le présent document démontrent la volonté de la Municipalité d'aller dans le sens d'une politique de dialogue et de proximité en faveur des citoyennes et citoyens en regard de la vision idéale réaliste fixée à moyen terme.

La Municipalité, avec le soutien de son administration, mettra tout en œuvre de manière à finaliser les actions décrites afin d'atteindre les objectifs fixés. Elle ne pourra cependant le faire qu'en étroite collaboration avec le Conseil communal et les habitants de Sainte-Croix.



Le présent document a été réalisé en collaboration avec la Municipalité : Cédric Roten, Yvan Pahud, Rachel Gueissaz, Sylvain Fasola, Lionel-Numa Pesenti ;

Les chefs de service : Jean-Michel Brandt, Jean-François Gander, Stéphane Champod, Grégoire Wyss ;

Yves Neuenschwander et Frédéric Haarpaintner : consultants ;

Ella Leguéré : médiaticienne, conception graphique.

Au nom de la Municipalité :



LE SYNDIC :

Cédric Roten

LE SECRÉTAIRE :

Stéphane Champod

Yvan Pahud

Rachel Gueissaz

Sylvain Fasola

Lionel-Numa Pesenti

SYNDIC

Cédric Roten
cedric.roten@sainte-croix.ch

SECRÉTAIRE MUNICIPAL

Stéphane Champod
stephane.champod@sainte-croix.ch

COMMUNE DE SAINTE-CROIX

Rue Neuve 10, 1450 Sainte-Croix
Case postale 221
Tél : 024 455 41 41
commune@sainte-croix.ch

